
Vue d'ensemble



Face à la crise, le diplôme reste un rempart efficace contre le chômage

Béatrice Le Rhun, Daniel Martinelli, Claude Minni*

Après avoir beaucoup augmenté au cours des années 1990, le niveau de formation des jeunes est resté stable pendant les années 2000. En 2010, à l'issue de la formation initiale, les deux tiers des jeunes possèdent le baccalauréat ou un diplôme du supérieur. L'insertion professionnelle des jeunes qui sortent du système éducatif reste très inégale selon leur niveau de formation. Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes actifs diplômés de l'enseignement supérieur sont quatre fois moins souvent au chômage que ceux ayant au plus un brevet des collèges. Ils perçoivent par ailleurs des salaires nettement plus élevés que les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire.

Après une baisse au cours des années 1990, le salaire des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur a repris sa progression au début des années 2000 et celle-ci s'est poursuivie après 2007 malgré la crise de 2008. La crise a en revanche affecté le taux de chômage des jeunes, qui est brutalement remonté en 2009. En 2010, un à quatre ans après leur sortie de formation initiale, le taux de chômage des jeunes possédant au plus le brevet reste très élevé (44 %). Par comparaison, les jeunes diplômés du supérieur restent relativement épargnés par le chômage (11 %).

Face aux inégalités d'insertion professionnelle en début de vie active, la formation continue peut constituer une deuxième chance. Mais elle concerne plus souvent ceux qui ont déjà des diplômes : en 2010, le tiers des adultes diplômés de l'enseignement supérieur déclare avoir suivi une formation au cours des douze derniers mois contre 10 % seulement de ceux qui n'ont aucun diplôme. Si le recours à la formation des actifs semble globalement s'accroître dans les années 2000, les périodes de récession économique se traduisent, comme c'est le cas en 2009-2010, par un moindre accès. Le nombre de diplômes délivrés en formation continue (y compris ceux obtenus grâce à la validation des acquis de l'expérience) ne progresse que faiblement ces dernières années.

À la rentrée 2009, 15 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis étaient inscrits dans un établissement d'enseignement en France. Parmi ces 15 millions de jeunes, on comptait 6,5 millions d'élèves du premier degré et près de 5,5 millions d'élèves du second degré, hors apprentissage. Parmi ces derniers, 1,5 million étaient scolarisés dans un lycée général ou technologique et 700 000 dans un lycée professionnel. S'y ajoutent plus de 2 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur, hors apprentissage.

Près de 425 000 élèves et étudiants sont scolarisés en tant qu'apprentis au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 210 000 préparent un CAP, un BEP ou une autre certification professionnelle de même niveau, 112 000 un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel, 59 500 un BTS ou un DUT et 43 500 une licence, un master ou un diplôme de grande école.

* Béatrice Le Rhun, Depp ; Daniel Martinelli, Insee ; Claude Minni, Dares.

Depuis la loi « Seguin » de 1987, l'éventail de l'offre de diplômes ouvert à l'apprentissage s'est fortement élargi, notamment dans l'enseignement supérieur, élevant ainsi la moyenne d'âge des apprentis (19 ans), malgré la baisse des redoublements qui concerne l'ensemble du système éducatif. L'apprentissage reste une voie de scolarisation majoritairement masculine, 69 % des apprentis étant des garçons. Cependant, les spécialités des services sont nettement plus féminisées que celles de la production : la part des filles y est de 65 % contre 9 % dans la production.

Un enfant inscrit en 2008-2009 en 1^{ère} année de maternelle, qui connaîtrait à chaque âge les conditions de scolarisation de cette année-là, serait scolarisé 18,3 ans en moyenne : 7 années dans le secondaire hors apprentissage, 2,3 années dans le supérieur hors apprentissage et 0,5 année en apprentissage. Il s'agit ici naturellement de données moyennes car tous les jeunes ne suivent pas une formation en apprentissage, de même que tous les jeunes ne poursuivent pas leurs études dans l'enseignement supérieur. L'espérance de scolarisation des filles est légèrement supérieure à celle des garçons (18,5 années contre 18,0) car elles poursuivent des études plus longues dans le secondaire et dans le supérieur. Les garçons sont plus nombreux à abandonner les études secondaires avant la fin du cycle et à suivre la voie de l'apprentissage.

La croissance des effectifs scolaires est moins rapide depuis 1995

Les effectifs scolaires ont fortement augmenté dans la seconde partie du XX^e siècle, sous l'effet conjugué de la croissance démographique, de la hausse de la durée de scolarisation et de l'évolution de l'offre scolaire. Celle-ci s'est étoffée avec la mise en place des filières professionnelles et technologiques (création du BEP en 1967, du baccalauréat professionnel en 1986, du baccalauréat technologique en 1990, etc.) et le renouveau de l'apprentissage avec la loi Séguin de 1987. La croissance du nombre d'élèves a touché le collège à partir des années 1960, le lycée dans les années 1980 et le supérieur jusqu'au milieu des années 1990. Cette massification s'est accompagnée d'une hausse générale du niveau d'études.

Depuis le milieu des années 1990, la croissance des effectifs a nettement ralenti. Le nombre de jeunes scolarisés augmente toutefois à la rentrée 2010, pour la deuxième année consécutive : + 0,3 % après + 0,5 % en 2009, alors que les effectifs baissaient depuis 2005. La hausse de 2010 concerne tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) tandis que celle de 2009 venait surtout de la nette augmentation du nombre d'étudiants. Plus précisément dans le secondaire, le nombre de jeunes scolarisés dans le second cycle professionnel repart à la hausse à la rentrée 2010 (+ 1,6 %) tandis que le nombre d'inscrits dans la voie générale et technologique baisse légèrement (- 0,4 %). La réforme de la voie professionnelle l'a sans doute rendue plus attractive. Cette réforme consiste à supprimer progressivement le BEP et à mettre en place un parcours en trois ans pour préparer directement le baccalauréat professionnel ; elle devrait ainsi permettre davantage de poursuites d'études en BTS.

La réforme de la voie professionnelle a aussi provoqué une hausse très forte du nombre de bacheliers professionnels en 2010 (+ 35 % par rapport à 2009). Cette hausse est ponctuelle car se sont présentés à la fois des élèves préparant l'examen en quatre ans (ancien système) et en trois ans (nouveau système). L'année 2009 était également marquée par une hausse importante du nombre de bacheliers professionnels avec la mise en place d'épreuves de rattrapage pour la première fois. Ceci a mécaniquement augmenté le nombre d'inscriptions en première année dans le supérieur à la rentrée 2009. En outre, la part des bacheliers de la voie professionnelle qui continuent leurs études dans l'enseignement supérieur (y compris en alternance) s'est nettement accrue entre le milieu des années 1990 et la fin des années 2000. Près de 47 % des bacheliers professionnels poursuivaient leurs études dans le supérieur en 2008 contre

29 % en 1996. Le poids de l'alternance au sein de ces poursuites d'études reste inchangé, à un niveau proche de 42 %.

L'espérance de scolarisation a fortement augmenté du milieu des années 1980 jusqu'au milieu des années 1990. Elle était de 16,9 années en 1985 et a atteint 18,8 années en 1995. Du fait de la baisse des redoublements et du développement de l'enseignement professionnel, l'espérance de scolarisation a légèrement diminué depuis 1995 jusqu'à l'année scolaire 2008-2009.

Le niveau de formation des jeunes sortant du système éducatif est stable au cours des dernières années

D'après l'enquête Emploi en continu, environ 700 000 jeunes sont sortis de formation initiale en moyenne chaque année entre 2007 et 2009 (figure 1). Parmi eux, 17 % sont sortis peu diplômés (9 % n'ayant aucun diplôme et 8 % le brevet des collèges), 41 % diplômés de l'enseignement secondaire et 42 % de l'enseignement supérieur. Plus précisément, le quart des sortants possède un baccalauréat (8 % un baccalauréat général, 7 % un baccalauréat technologique, 10 % un baccalauréat professionnel) et 17 % un CAP ou un BEP. Les jeunes sortant avec un diplôme de l'enseignement supérieur long sont plus nombreux (27 % des sortants) que ceux diplômés de l'enseignement supérieur court (15 %). 16 % des sortants de formation initiale ont un DEA, un DESS, un master, un doctorat ou un diplôme de grande école. 11 % des sortants possèdent une licence ou une maîtrise et 15 % ont un BTS, un DUT ou un diplôme paramédical ou social. Le niveau de diplôme des sortants de formation initiale est globalement stable au cours des années 2000.

1. Niveau de diplôme des sortants de formation initiale en moyenne annuelle sur trois ans

	Année de sortie de formation initiale			
	2002-2004 Ensemble	2007-2009		
		Ensemble	Hommes	Femmes
Nombre de sortants (en milliers)	697	701	350	351
Répartition des sortants (en %)				
Diplômés du supérieur	43	42	35	48
Diplômés du supérieur long	25	27	22	30
Doctorats	2	2	2	2
DEA, DESS, Master	6	8	6	9
Écoles supérieures	6	6	6	5
Maîtrise	5	3	2	4
Licence	6	8	6	10
Diplômés du supérieur court	18	15	13	18
Diplôme d'études universitaires générales	1	0	0	0
BTS, DUT et équivalents	14	12	12	13
Paramédical et social	3	3	1	5
Diplômés du secondaire	41	41	42	40
Bacheliers et diplômes équivalents	23	24	24	25
Baccalauréat général	8	8	6	10
Bac technologique, professionnel et assimilé	15	16	18	15
CAP BEP ou équivalent	18	17	18	15
Peu diplômés	16	17	23	12
Brevet seul	6	8	10	6
Aucun diplôme	10	9	13	6
Ensemble	100	100	100	100

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en moyenne, 701 000 jeunes ont terminé leurs études initiales chaque année en 2007, 2008 à 2009 ; 42 % d'entre eux sont sortis diplômés du supérieur.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003 à 2005 et 2008 à 2010 ; calcul Depp.

Avec la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), entamée à la rentrée 2002 et généralisée à la rentrée 2007, le Deug et la maîtrise deviennent des diplômes intermédiaires. Ces diplômes sont décernés aux étudiants qui valident respectivement les deux premières années du cursus licence et la première année du cursus master. La part des sortants diplômés au plus d'un Deug ou d'une maîtrise diminue mécaniquement.

L'écart de niveau de diplôme à la fin des études initiales entre les filles et les garçons est important à la fin des années 2000 : sur l'ensemble des jeunes quittant l'école de 2007 à 2009, 48 % des filles sont diplômées de l'enseignement supérieur contre 35 % des garçons. À l'inverse, 12 % des filles sortent peu diplômées contre 23 % des garçons. Cet écart a légèrement augmenté au cours des années 2000 puisque le niveau des garçons a baissé alors que celui des filles est globalement stable sur la période. Ainsi, les garçons sont moins nombreux à obtenir un diplôme du supérieur (-3 points par rapport aux sortants de 2002-2004) et plus nombreux à sortir peu diplômés (+3 points).

En moyenne à la fin des années 2000, 17 % des jeunes quittent donc le système scolaire peu diplômés ; ce sont majoritairement des garçons. Par ailleurs, parmi les jeunes sortant du secondaire, 8 % arrêtent leurs études avant la dernière année du second cycle. Plus des deux tiers d'entre eux interrompent leur scolarité au cours du collège ou en première année de CAP ou de BEP. Les étudiants quittant l'enseignement supérieur sans y avoir décroché de diplôme ne sont pas rares non plus. Parmi les sortants du supérieur en 2008, 18 % arrêtent leurs études sans avoir obtenu de diplôme de ce niveau. Si la part des jeunes quittant le système scolaire peu diplômés est globalement stable au cours des années 2000, la part des sortants de l'enseignement supérieur sans diplôme a baissé de 3 points depuis 2005. L'Union européenne souhaite que la part des jeunes peu formés diminue et a comme objectif de réduire la part des sortants précoces à 10 %. Les sortants précoces sont âgés de 18 à 24 ans, ne sont pas en formation et ne possèdent aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges. La France se situe à cet égard en position plutôt favorable : en 2009, la part des sortants précoces y atteint 12 % contre 14 % en moyenne dans l'Union européenne.

Pour les apprentis, le niveau du diplôme préparé augmente depuis 1987. Cette hausse se poursuit au cours de l'année scolaire 2009-2010, sous l'impulsion de la réforme de la voie professionnelle (les élèves préparent directement le bac professionnel après la classe de troisième), du développement de la poursuite d'études des apprentis dans le supérieur et plus généralement de l'apprentissage dans le supérieur. La part des filles parmi les apprentis augmente mécaniquement car cette part est plus importante dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire : en 2009/2010, 46 % des apprentis qui préparent une licence ou un master sont des filles contre 25 % parmi les apprentis qui préparent un CAP ou un BEP.

Au total, depuis la fin des années 1970, le niveau de diplôme des jeunes sortant du système éducatif s'est considérablement accru. Moins de deux jeunes sur dix sortis à la fin des années 1970 étaient diplômés de l'enseignement supérieur contre plus de quatre sur dix dans les années 2000. La part des jeunes sans diplôme ou ne possédant que le brevet a quant à elle connu une évolution inverse. D'après l'enquête emploi en continu, le niveau de diplôme des sortants est assez stable au cours des années 2000. La France compte cependant aujourd'hui une part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les plus élevées d'Europe : 43 % des 30-34 ans y sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2009 contre 32 % en moyenne dans l'Union européenne.

L'emploi des débutants est particulièrement sensible à la conjoncture économique

Depuis le début des années 1990, trois cycles économiques se sont succédés, dont le dernier est marqué par un fort recul de l'activité du début 2008 au début 2009, suivi d'une timide reprise en 2010. Les sortants de formation initiale entrent ainsi sur le marché du travail

dans un contexte de besoin de main-d'œuvre des entreprises évoluant sur le moyen terme, doublé d'une conjoncture économique fluctuante.

Avec la montée d'un chômage structurel depuis le milieu des années 1970, l'accès à l'emploi est devenu plus difficile et les jeunes n'y accèdent souvent que progressivement. D'après l'enquête Emploi 2010, seul un jeune sur deux est en emploi le trimestre suivant la fin de ses études. Un an après la fin des études, c'est le cas de plus de six sur dix, puis de sept sur dix deux ans après leur sortie. Le taux d'emploi progresse ensuite moins rapidement avec l'ancienneté et atteint 75 % au bout de quatre ans. L'influence de la conjoncture est également notable. Ainsi, en 2007, la bonne conjoncture favorisait l'insertion des jeunes : dès un an après la fin des études plus de sept jeunes sur dix avaient un emploi et le taux d'emploi dans les quatre premières années suivant la fin des études était systématiquement supérieur à celui de 2010.

Cet accès progressif à l'emploi a pour conséquence un taux de chômage élevé en début de vie active. Pour l'ensemble des actifs récents, ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans, le taux de chômage est en moyenne sur l'année 2010 de 20,1 %, contre 7,3 % pour les actifs ayant plus de dix ans d'ancienneté (figure 2). Outre son niveau élevé, le taux de chômage des actifs récents varie très fortement selon le niveau de diplôme. Il atteint 44,3 % pour les peu diplômés en 2010, qui connaissent donc une insertion dans l'emploi particulièrement lente et difficile. Il n'est que de 10,7 % pour les diplômés du supérieur et atteint un niveau intermédiaire pour ceux du 2^e cycle de l'enseignement secondaire (22,5 %). Ces écarts sont beaucoup moins marqués pour les actifs plus anciens : en 2010, alors qu'un actif récent peu diplômé a une probabilité d'être au chômage plutôt qu'en emploi sept fois supérieure à celle d'un diplômé du supérieur, ce rapport n'est que de trois, plus de dix ans après la fin des études.

Bien qu'elles souhaitent travailler, certaines personnes sans emploi ne sont pas considérées comme chômeurs selon les critères du BIT car elles ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles à court terme pour travailler. Ce halo autour du chômage concerne 3,5 % des jeunes ayant terminé leurs études depuis un à quatre ans contre 1,9 % au-delà de dix années. Parmi les jeunes, les variations du halo du chômage selon le niveau de diplôme sont proches de celles constatées pour le taux de chômage.

Comme pour l'ensemble des actifs, les actifs récents ont vu leur taux de chômage se replier en moyenne annuelle entre 2006 et 2008, augmenter ensuite rapidement avec la crise entre 2008 et 2009, puis stagner en 2010. Ces évolutions ont toutefois été plus marquées pour les actifs récents que pour les plus anciens. Plus souvent en situation de recherche d'emploi, les actifs récents sont plus touchés par la contraction des embauches en période de repli de

2. Chômage, sous-emploi et emplois temporaires en 2010 selon l'ancienneté, le sexe et le diplôme

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale				Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale			
	Taux de chômage	Halo du chômage	Taux de sous-emploi	Part des emplois temporaires	Taux de chômage	Halo du chômage	Taux de sous-emploi	Part des emplois temporaires
Hommes	21,1	3,2	6,5	29,3	6,9	1,5	2,9	5,4
Femmes	18,9	3,9	13,1	35,6	7,8	2,3	8,4	7,9
Diplômés du supérieur	10,7	1,8	5,5	24,9	4,1	1,2	3,0	4,4
Titulaires d'un bac, CAP, BEP	22,5	3,6	13,9	38,9	6,4	1,8	5,3	6,5
Peu diplômés	44,3	8,0	15,2	46,3	12,0	2,6	8,5	9,2
Ensemble	20,1	3,5	9,8	32,5	7,3	1,9	5,5	6,6

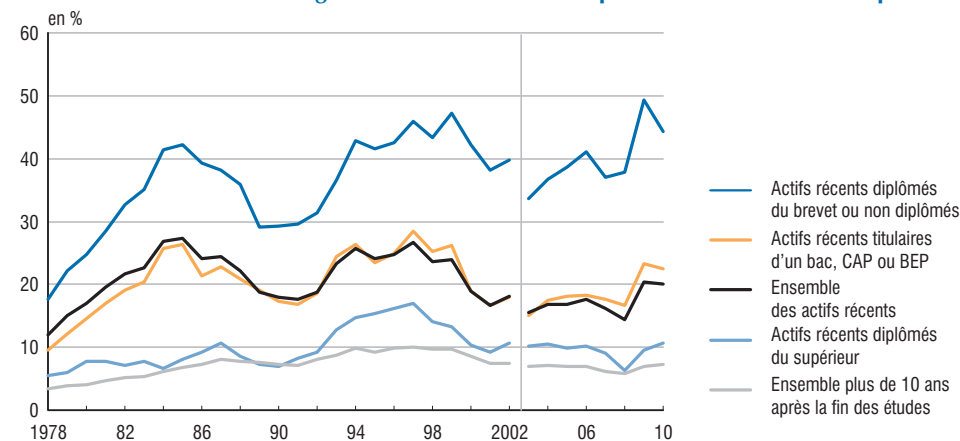
Champ : France métropolitaine.

Lecture : en moyenne sur l'année 2010, 3,5 % des jeunes ayant terminé leurs études initiales entre 2006 et 2009 font partie du halo du chômage et parmi ceux qui sont actifs 20,1 % sont au chômage selon les critères du BIT ; parmi ceux qui ont un emploi, 9,8 % sont en situation de sous-emploi selon les critères du BIT, tandis que 32,5 % ont un contrat temporaire (intérimaires, salariés du privé ou contractuels y compris emplois aidés en CDD).

Source : Insee, enquête Emploi.

l'activité, tandis qu'ils sont les premiers à bénéficier des périodes de reprise. Le taux de chômage des actifs récents a ainsi baissé de 3 points entre 2006 et 2008 puis augmenté de 6 points entre 2008 et 2009, contre respectivement - 1 point et + 1 point pour ceux ayant achevé leurs études depuis plus de dix ans. Cette surréaction conjoncturelle de l'emploi des actifs récents avait déjà été observée par le passé (figure 3).

3. Évolution du taux de chômage selon la durée écoulée depuis la fin des études et le diplôme



Champ : France métropolitaine.

Note : la mise en place de l'enquête Emploi en continu en 2003 entraîne une rupture de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Sous-emploi, emplois temporaires et emplois aidés sont plus fréquents chez les jeunes, surtout chez les moins diplômés

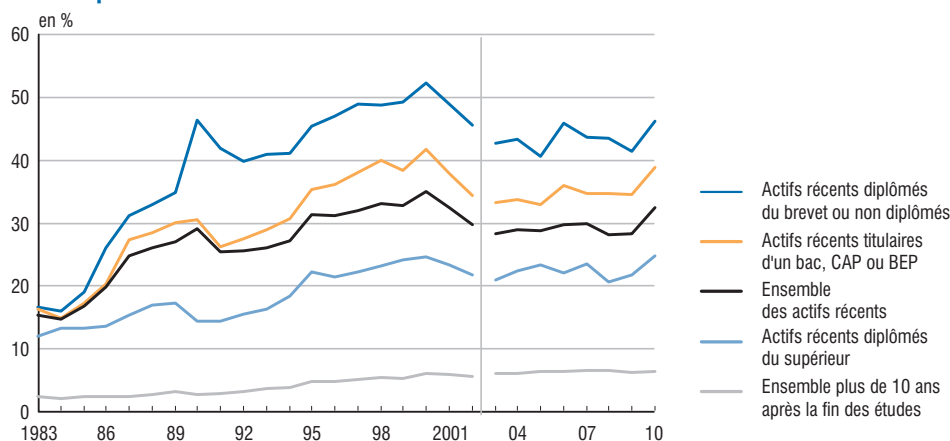
Les jeunes sortant de formation initiale connaissent souvent un parcours professionnel assez heurté en début de vie active. La majorité des jeunes sortis de formation initiale en 2007 ont connu au moins deux employeurs au cours de leurs trois premières années d'activité. 52 % ont été confrontés au chômage au moins une fois au cours de cette période.

Lorsqu'ils ont un emploi, près de 10 % des actifs récents sont en situation de sous-emploi (taux de sous-emploi) en 2010. Dans la majorité des cas, ils travaillent à temps partiel mais souhaiteraient travailler davantage et sont prêts à le faire, tandis qu'une minorité est au chômage technique ou partiel. En 2010, le taux de sous-emploi des actifs récents est près de deux fois plus élevé que celui des actifs ayant achevé leurs études initiales depuis plus de dix ans. Au sein des actifs récents, le taux de sous-emploi est beaucoup plus faible chez les diplômés du supérieur (6 % en 2010) que parmi les diplômés du secondaire (14 %) et les peu diplômés (15 %). Il avait beaucoup augmenté de 1992 à 1996, avant de décroître jusqu'en 2002. Depuis 2003, on assiste à une nouvelle hausse du sous-emploi, pour les actifs récents comme les plus anciens. Du début 2008 à la fin 2010, la hausse du taux de sous-emploi s'accélère : il a augmenté de 2 points en 3 ans pour les actifs récents, contre 1 point pour ceux qui ont plus de dix ans d'ancienneté.

La fréquence des emplois temporaires (missions d'intérim, CDD privés ou publics y compris emplois aidés) dépend beaucoup de l'ancienneté sur le marché du travail : alors que plus de dix ans après la fin des études, moins de 7 % des emplois sont temporaires en 2010, c'est le cas de près d'un tiers pour les actifs récents, avec des différences considérables selon le niveau de diplôme.

La hausse des emplois temporaires entre 1980 et 2000 avait affecté en premier lieu les sortants du système éducatif et tout particulièrement les peu diplômés (figure 4). En 2000, plus de la moitié des emplois occupés par les actifs récents peu diplômés étaient assortis d'un contrat temporaire. Après avoir baissé sensiblement en 2001 et 2002, la part des contrats temporaires a fluctué autour de 30 % pour les actifs récents entre 2003 et 2009, puis augmenté sensiblement de 2009 à 2010, de 3 à 5 points selon le niveau de diplôme. La reprise des embauches s'est surtout faite au travers d'emplois temporaires, majoritairement sous forme de missions d'intérim. En 2010, parmi les actifs récents ayant un emploi, 46 % des peu diplômés ont un emploi temporaire contre 25 % des diplômés du supérieur.

4. Évolution de la part des emplois temporaires selon la durée écoulée depuis la fin des études et le diplôme de 1983 à 2010



Champ : France métropolitaine.

Lecture : parmi les jeunes ayant terminé leurs études depuis 1 à 4 ans occupant un emploi, 32,5 % sont intérimaires ou en CDD (y compris les emplois aidés en CDD et les contractuels de la fonction publique en CDD) en 2010.

Note : la mise en place de l'enquête Emploi en continu en 2003 entraîne une rupture de série.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Fin 2010, un emploi sur quatre occupé par un jeune de moins de 26 ans, en formation ou non, relève de contrats de la politique de l'emploi offrant des aides à l'employeur (subventions à l'embauche, exonérations de cotisations sociales, aides à la formation). Dans le secteur marchand, il s'agit principalement de contrats de travail alternant formation et emploi : contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation. Le nombre de jeunes en alternance a beaucoup augmenté au cours des années 1980 et 1990 ; depuis 2000, il oscille entre 500 000 et 600 000, en fonction de la conjoncture économique et du régime d'aides. L'alternance concerne 565 000 jeunes fin 2010, soit 25 000 de moins que fin 2007. Le nombre de jeunes de moins de 26 ans occupant un autre emploi aidé dans le secteur marchand (CIE et CUI-CIE) s'est considérablement réduit avec la disparition du dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (Seje), passant de 143 000 fin 2007 à 31 000 fin 2010. Avec la disparition du dispositif des emplois jeunes, le nombre de jeunes en contrat aidé dans le secteur non marchand a également beaucoup diminué de 2000 (163 000) à 2008 (30 000). Face à la crise, de nouveaux financements ont été accordés notamment au travers du plan d'urgence pour l'emploi des jeunes en 2009 ; le nombre de jeunes en contrat aidé dans le secteur non marchand a progressé et atteint 69 000 en 2010.

En matière d'emploi, les jeunes compensent leur faible expérience professionnelle par un niveau de formation plus élevé que leurs aînés

À niveau de formation équivalent, les générations les plus anciennes ont des emplois plus qualifiés, ce qui reflète en partie les déroulements de carrière. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur court, 60 % des actifs récents occupant un emploi ont un poste de cadre ou une profession intermédiaire (PI) en 2010 (figure 5), contre 71 % plus de dix ans après la fin des études. Parmi les titulaires de CAP et de BEP, 44 % des actifs récents qui travaillent sont employés ou ouvriers non qualifiés, contre seulement 24 % parmi les générations ayant terminé leurs études depuis plus de dix ans.

Toutefois, tous niveaux de formation confondus, les actifs récents occupent des emplois largement aussi qualifiés que leurs aînés. En 2010, parmi les actifs occupant un emploi, 46 % sont cadres ou occupent une profession intermédiaire parmi les débutants contre 40 % parmi la population ayant terminé ses études depuis plus de dix ans. Le niveau d'études élevé des débutants compense leur faible expérience professionnelle. Parmi les débutants, les deux tiers possèdent le baccalauréat contre 40 % parmi la population dont les études se sont achevées depuis plus de dix ans.

5. Niveau des emplois occupés et salaires médians en 2010 selon l'ancienneté, le sexe et le diplôme

	Sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale				Sortis depuis 11 ans et plus de formation initiale			
	Part parmi les actifs occupés des... (en %)		Salaire médian (en euros)		Part parmi les actifs occupés des... (en %)		Salaire médian (en euros)	
	employés et des ouvriers non qualifiés	cadres et PI	Tous temps de travail	Temps complet	employés et des ouvriers non qualifiés	cadres et PI	Tous temps de travail	Temps complet
Hommes	23,7	42,7	1 380	1 410	12,4	42,0	1 810	1 850
Femmes	22,4	48,5	1 270	1 400	29,3	37,2	1 410	1 600
Diplômés du supérieur long	4,8	81,6	1 760	1 820	1,8	86,8	2 500	2 710
Diplômés du supérieur court	11,6	60,4	1 450	1 480	4,6	71,1	2 000	2 130
Bacheliers	30,8	25,2	1 200	1 280	12,6	44,5	1 660	1 790
Titulaires de CAP ou BEP	44,0	5,1	1 170	1 200	24,0	20,3	1 500	1 580
Peu diplômés	55,5	10,0	1 040	1 140	40,1	15,4	1 350	1 500
Ensemble	23,1	45,6	1 310	1 400	20,4	39,7	1 600	1 750

Champ : France métropolitaine.

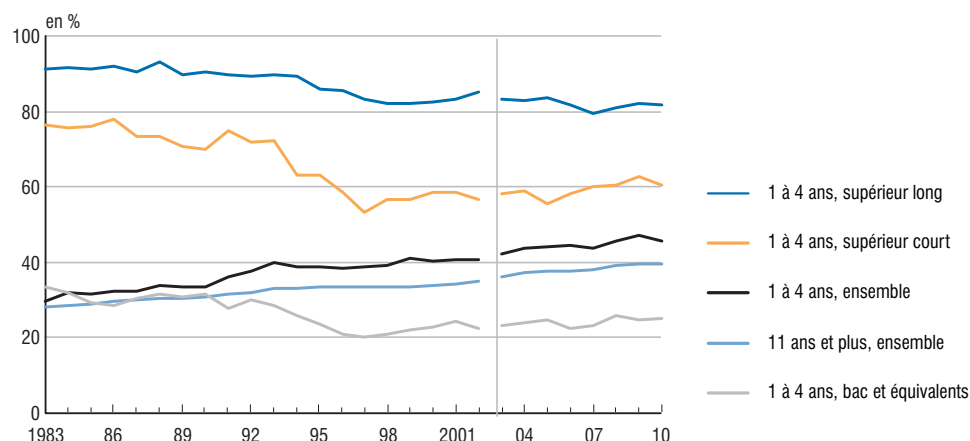
Source : Insee, enquête Emploi.

Le niveau de qualification des emplois et le salaire des actifs récents progressent légèrement au cours des années 2000

À la fin des années 1980, la France s'est donnée pour objectif d'amener 80 % d'une génération au niveau du bac. À la fin des années 2000, 66 % des sortants du système éducatif ont atteint ce niveau de formation. Entre 1990 et 1997, les nouveaux bacheliers ont massivement poursuivi des études et, parmi les jeunes sortis récemment de formation initiale, la part des diplômés de l'enseignement supérieur est passée de 25 % à 39 %. Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court ont connu des difficultés à accéder aux professions intermédiaires et de cadres (figure 6), d'autant plus que leur part parmi l'ensemble des actifs augmentait peu. La proportion d'emplois non qualifiés a fortement progressé chez les jeunes bacheliers, passant de 11 % à 29 % entre 1990 et 1997. Le niveau de formation des actifs récents est resté stable pendant les années 2000, alors que la part

des cadres et des professions intermédiaires dans la population active a repris sa hausse, passant de 32 % à 37 % entre 1998 et 2010. À niveau de formation donné, le niveau de qualification des emplois occupés par les jeunes a cessé de baisser. Depuis 2006, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur court occupent plus souvent des professions intermédiaires ou des emplois de cadre. L'année 2010 marque une rupture avec un repli de l'emploi qualifié chez les jeunes, sans qu'il soit possible de déterminer si ce repli est conjoncturel ou durable. Pour les générations plus anciennes sur le marché du travail, à chaque niveau de formation, la part des emplois qualifiés a poursuivi sa baisse pendant les années 2000, même si dans l'ensemble, cet effet est masqué par le niveau de formation qui augmente.

6. Part des cadres et professions intermédiaires selon le diplôme et la durée depuis la fin des études

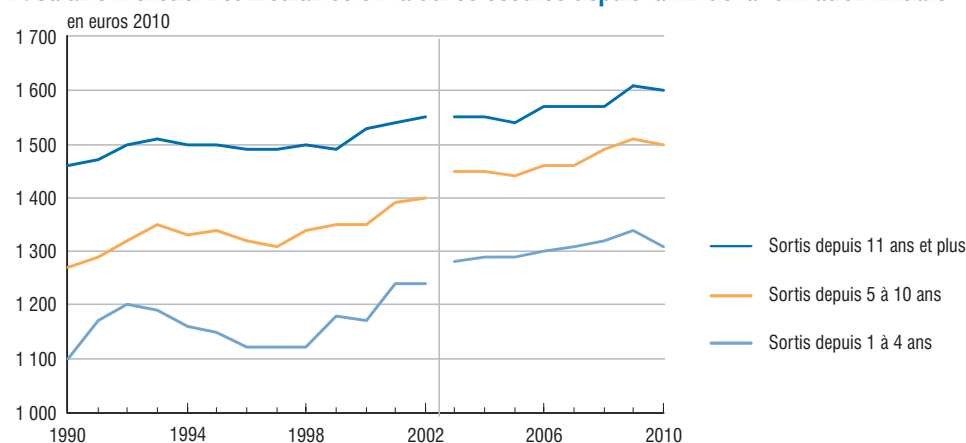


Champ : France métropolitaine.

Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

7. Salaire mensuel net médian selon la durée écoulée depuis la fin de la formation initiale



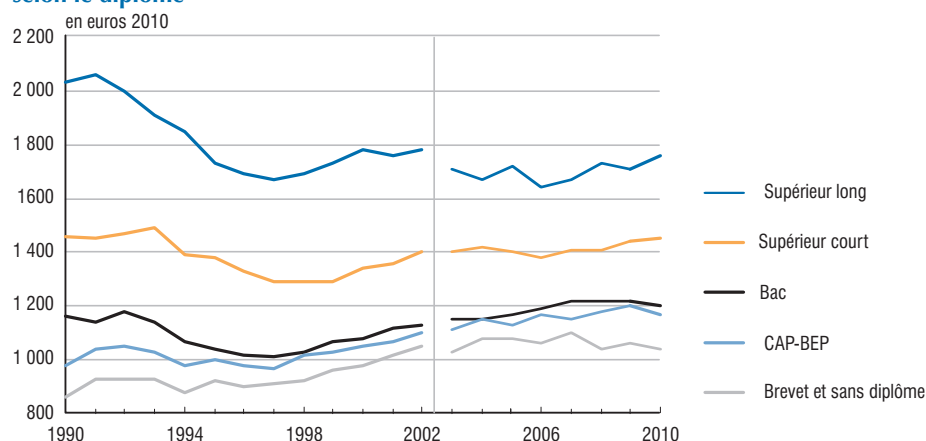
Champ : France métropolitaine.

Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.

Sources : Insee, enquêtes Emploi.

Le salaire médian réel suit la même tendance que le niveau des emplois occupés. Depuis 1990, il progresse chez les débutants comme chez leurs aînés, tous niveaux de formation confondus (figure 7). Il augmente peu en revanche à niveau de formation donné. Il a même sensiblement diminué entre 1991 et 1997 chez les diplômés de l'enseignement supérieur long ayant récemment terminé leurs études (figure 8). Depuis 2006, les salaires des diplômés de l'enseignement supérieur court ont tendance à remonter. Les diplômés du supérieur long conservent en 2010 un salaire médian (1 760 euros nets mensuels) nettement supérieur à celui des diplômés du supérieur court (1 450 euros). Ces derniers sont nettement mieux rémunérés que les bacheliers (1 200 euros). Dans les jeunes générations, le salaire médian des bacheliers est proche de celui des titulaires de CAP ou de BEP (1 170 euros), accréditant l'idée d'un déclassement et d'une dévalorisation du baccalauréat. Les jeunes peu diplômés ne perçoivent qu'un salaire médian de 1 040 euros, car ils travaillent souvent à temps partiel. En 2010, les salaires fléchissent parmi les jeunes sortant de l'enseignement secondaire. Un grand nombre d'entre eux sont rémunérés au Smic et suite à la crise et à la faible inflation de l'année 2009, le Smic a peu augmenté en 2010.

8. Salaire mensuel net médian des jeunes sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, selon le diplôme



Champ : France métropolitaine.

Note : suite à la mise en place de l'enquête Emploi en continu, il y a une rupture de série à partir de 2003.

Sources : Insee, enquêtes Emploi.

Les jeunes femmes ne profitent que partiellement de leur réussite scolaire

Depuis 2007, parmi les actifs récents, les jeunes femmes bénéficient d'un avantage en matière de chômage sur les jeunes hommes. Cette évolution provient notamment d'une hausse du niveau de formation plus rapide chez les femmes que chez les hommes. En moyenne parmi les sortants de formation initiale de 2007 à 2009, 48 % des femmes sortent diplômées du supérieur contre 35 % des hommes. En 2009, les recrutements ont beaucoup diminué dans l'industrie et la construction qui sont des secteurs majoritairement masculins et les jeunes hommes ont particulièrement souffert de la crise. L'écart de taux de chômage selon le sexe des actifs récents a atteint un maximum (4 points). En 2010, avec la reprise des embauches, notamment dans l'intérim, le taux de chômage des hommes ayant achevé leurs études depuis 1 à 4 ans a baissé tandis que celui des femmes continuait à augmenter. Ces dernières conservent cependant un taux de chômage inférieur à celui des hommes (19 % contre 21 %).

Mais, pour les actifs récents diplômés de l'enseignement secondaire, ainsi que pour les peu diplômés, le taux de chômage des jeunes femmes reste nettement plus élevé que celui des jeunes hommes. De plus, à niveau de formation identique, les jeunes femmes sont moins rémunérées que leurs homologues masculins. Parmi les jeunes sortis récemment de formation initiale, le salaire médian net mensuel des femmes s'élève à 1 270 euros en 2010, tous temps de travail confondus. Celui des jeunes hommes atteint 1 380 euros, soit 9 % de plus (figure 5). Dans les jeunes générations, les écarts de salaires entre les genres sont maximaux parmi les peu diplômés, les garçons percevant 38 % de plus que les filles (à cause notamment du temps partiel qui concerne 38 % d'entre elles). Si l'on ne tient compte que des emplois à temps plein, le salaire médian des jeunes femmes dans leur ensemble est proche de celui des jeunes hommes, mais à niveau de diplôme identique des écarts persistent. Ainsi en 2010, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long sortis récemment de formation initiale, les hommes perçoivent un salaire médian de 2 010 euros pour un emploi à temps plein ; les femmes ne perçoivent qu'un salaire médian de 1 700 euros. Ces écarts de salaire entre les genres sont notamment liés au choix par les filles de certaines spécialités moins rémunératrices, comme le secrétariat, la communication ou les lettres et sciences humaines.

Les jeunes femmes sont aussi plus souvent en situation de sous-emploi : de 1 à 4 ans après la fin des études, c'est le cas de 13,1 % de celles qui occupent un emploi, contre 6,5 % pour les jeunes hommes.

L'accès des adultes à la formation reste inégalitaire

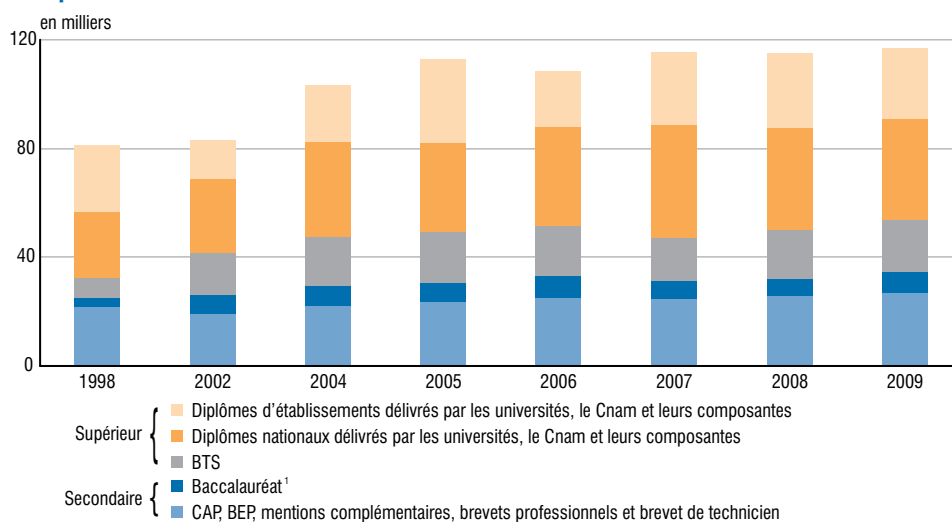
Selon l'enquête emploi 2010, 21 % des 25-64 ans ont suivi au moins une formation au cours des 12 derniers mois, que ce soit dans un but professionnel ou personnel. Parmi les actifs, les chômeurs se forment moins souvent mais suivent des formations d'une durée moyenne plus élevée que celle des salariés. Les formations des demandeurs d'emploi sont en majorité financées par les Régions qui axent leur intervention sur les jeunes. Parmi les personnes en emploi, les indépendants se forment moins fréquemment que les salariés. Les cadres et techniciens accèdent plus souvent à la formation que les autres salariés, un tiers d'entre eux déclarant en 2010 avoir suivi une formation au cours des douze derniers mois. Les ouvriers ont moins souvent suivi des formations (17 %). Globalement, « la formation va aux formés » dans la mesure où l'accès à la formation s'élève avec le niveau d'études. Parmi les 25-64 ans, un tiers des diplômés de l'enseignement supérieur ont suivi une formation contre seulement 10 % des personnes sans diplôme.

Pour les salariés, les entreprises sont le principal financeur de la formation continue. Les entreprises de 20 salariés ou plus doivent consacrer au moins 1,6 % de leur masse salariale à la formation continue (respectivement 1,05 % pour celles comptant de 10 à 19 salariés et 0,55 % pour celles employant moins de 10 personnes). Cette obligation est largement dépassée en moyenne puisque les entreprises de 10 salariés ou plus y ont consacré 2,9 % de leur masse salariale en 2008. Cet effort est inégalement réparti : le taux de participation des entreprises de 10 à 19 salariés, bien que supérieur au seuil légal, est de 1,3 % alors que celui des entreprises de plus de 2 000 salariés atteint 3,9 % en 2008.

Entre 1974 et 2008, le taux d'accès des salariés à la formation financée par les entreprises a considérablement augmenté tandis que le nombre d'heures par stagiaire diminuait. Au total, le nombre d'heures de formation par salarié n'a que légèrement progressé, passant de 10,6 heures en 1974 à 12,7 en 2008. Le nombre de diplômes délivrés en formation continue a connu une forte croissance de 1998 jusqu'à 2005, puis a stagné après 2007. La récession économique s'est traduite par un moindre accès des adultes à la formation. Les entreprises ont comprimé leurs dépenses directes de formation destinées à leur salariés. Au cours de l'année 2009, 116 900 diplômes obtenus en formation continue ont été délivrés, soit environ le même

nombre qu'en 2007 et 2008 (figure 9). Il s'agit surtout de diplômes de l'enseignement supérieur (70 % du total), dont une bonne part sont délivrés par les universités, le Cnam et leurs composantes. La validation des acquis de l'expérience (VAE), introduite en 2002, a également connu une rapide montée en charge entre 2003 et 2006, le nombre de diplômes délivrés par la VAE passant de 10 700 à 26 000 durant cette période. Depuis 2007, le nombre de diplômes et titres délivrés par la VAE chaque année oscille autour de 30 000. Les candidats à la VAE passent principalement des diplômes situés aux premiers niveaux de formation : 51 % présentent un diplôme de niveau CAP-BEP et 18 % un diplôme de niveau baccalauréat. ■

9. Diplômes délivrés à des bénéficiaires de la formation continue



1. Essentiellement baccalauréat professionnel.

Champ : France.

Lecture : 116 900 diplômes ont été délivrés en formation continue en 2009, 34 700 sont des diplômes du secondaire et 82 200 du supérieur.

Sources : Depp, enquêtes 4 (CAP, BEP, BT, BP et mentions complémentaires), 6 (diplômes de l'enseignement supérieur) et 60 (baccalauréats généraux, technologiques et professionnels) ; Cnam.